



# PACTE VERT



**UN ACCOMPAGNEMENT  
PERSONNALISÉ  
POUR TOUTES LES ENTREPRISES  
QUI S'ENGAGENT DANS  
LA TRANSITION ENERGÉTIQUE  
2025**

# LE PACTE VERT

Des partenaires qui offrent un ensemble de dispositifs pour accompagner les entreprises à :



Optimiser leurs consommations énergétiques.



Réduire leurs dépenses.



Diminuer leur impact carbone.



La Nouvelle-Calédonie a pour ambition la baisse de 30% de la consommation énergétique des entreprises, des industries et des collectivités d'ici 2035.



## QU'EST-CE QUE LE PACTE VERT ?

Le Pacte Vert de la Nouvelle-Calédonie, lancé en 2023, a pour objectif d'**accélérer la transition énergétique en accompagnant les entreprises locales** vers des pratiques plus durables. En créant ce pacte, le gouvernement a souhaité instaurer une collaboration renforcée entre le secteur public et le secteur privé, afin de mobiliser toutes les forces vives du territoire pour contribuer à l'atteinte des objectifs.

Ce pacte s'inscrit dans le cadre du Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC), qui vise à réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone du territoire.



## DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR LA DÉCARBONATION

Ce pacte encourage la mise en place de solutions concrètes comme **l'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique**, contribuant à la décarbonation de l'économie calédonienne.

**L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES OFFRE AUX ENTREPRISES UN SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER POUR LEUR PERMETTRE D'ADOPTER CES NOUVELLES PRATIQUES.**



# AGENCE CALÉDONIENNE DE L'ÉNERGIE (ACE)

L'Agence Calédonienne de l'Énergie, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, pilote la mise en œuvre des objectifs du STENC. Outil de coordination, elle a pour rôle d'accompagner les collectivités et les professionnels dans la mise en œuvre de leurs actions, de financer des programmes de maîtrise énergétique et d'aides à l'équipement ou encore d'être un levier pour l'innovation à travers le financement d'études sur les secteurs d'avenir.



## Dispositifs d'accompagnement

- > **Aide à la réalisation d'études en matière de mobilités**  
(plans de déplacement, plan de mobilités ...).
- > **Aide pour l'installation de bornes de recharge**
- > **Aide à la réalisation d'études énergétiques**  
(diagnostic de performance énergétique, prédiagnostic, audit...).
- > **Aide à la réalisation d'investissements en matière énergétique**

Toutes les informations relatives à l'accompagnement de l'ACE sont disponibles sur le site internet de l'agence.

### ► Pour les dispositifs d'accompagnement :

[www.agence-energie.nc/financer-la-transition-energetique/](http://www.agence-energie.nc/financer-la-transition-energetique/)

### ► Pour les appels à projet et manifestation d'intérêt :

[www.agence-energie.nc/consultations-en-cours/](http://www.agence-energie.nc/consultations-en-cours/)

## Bénéficiaires

- Entreprises
- Collectivités
- Associations



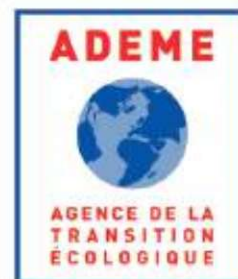
**Plus d'informations :** [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc)

**Mail :** [contact@agence-energie.nc](mailto:contact@agence-energie.nc)

**Tél :** 28 58 28

# ADEME - AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Représentation Territoriale de l'ADEME accompagne les trois provinces dans la gestion des déchets, dans le cadre des contrats de développement de l'État. Forte de 30 ans d'engagement dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources, elle agit pour accélérer les transitions et répondre aux enjeux environnementaux du territoire.



## Dispositifs d'accompagnement

- > **Cofinancement des projets en partenariat avec l'ACE**
- > **Appel à projets nationaux (selon l'éligibilité du territoire)**

N'hésitez pas à contacter la cellule locale pour connaître l'éligibilité territoriale.

L'ADEME intervient dans plusieurs domaines clés : l'énergie, la mobilité, la gestion des déchets, et l'adaptation au changement climatique.

► **Pour les dispositifs d'accompagnement :** <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

## Bénéficiaires

- Entreprises
- Collectivités
- Associations



**Plus d'informations :** [www.ademe.fr/direction-regionale/nouvelle-caledonie/](http://www.ademe.fr/direction-regionale/nouvelle-caledonie/)

**Mail :** energie.caledonie@ademe.fr

**Tél :** 20 03 82

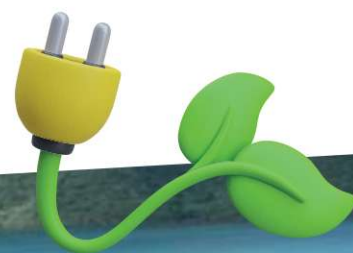


# BPIFRANCE LA BANQUE DES ENTREPRENEURS

Bpifrance finance et accompagne les entreprises dans leurs projets de développement, de transition écologique et énergétique, d'innovation et à l'international, en crédit, en garantie, en aide à l'innovation et en fonds propres. Bpifrance assure aussi, au nom et pour le compte de l'Etat, les financements à l'export.

Bpifrance propose, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI.

**bpi**france



## Dispositifs d'accompagnement

- > **Diagnostic DecarbonAction** : accompagne les entreprises à la réalisation de leur Bilan GES et la mise en oeuvre d'un plan d'actions. Coûts subventionnés par l'ADEME
- > **Diagnostic Eco-flux** : finance un diagnostic visant à réduire le gaspillage et optimiser 4 flux : Eau, Énergie, Déchets et Matières. Le diagnostic aboutit à un plan d'actions chiffré avec suivi pendant un an. Coûts subventionnés par l'ADEME
- > **Prêt vert** : prêt de trésorerie sans garantie visant à encourager les TPE, PME et ET à initier des projets de transition écologique et énergétique.
- > **Prêt de Développement Outre-Mer** : prêt de 1,2 à 120 M CFP sur 2 à 7 ans avec différé d'amortissement possible de 2 ans, sans garantie sur les actifs ou patrimoine, et adossé à un financement bancaire équivalent.
- > **Subvention Investissement Outre-Mer** : Financement jusqu'à 70 % des investissements (limite de 1,2 M CFP) pour soutenir les objectifs de Trajectoire Outre-mer 5.0.

## Bénéficiaires

- Entreprises



**Plus d'informations** : [www.bpifrance.fr/contactez-nous/delegation-nouvelle-caledonie](http://www.bpifrance.fr/contactez-nous/delegation-nouvelle-caledonie)

**Mail** : frederic.langlade@bpifrance.fr

**Tél** : 85 86 12



# AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

L'Agence Française de Développement (AFD) finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance... le groupe est engagé dans plus de 4 200 projets dans les Outre-mer et 150 pays. Il contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de Développement Durable (ODD).



## Dispositifs d'accompagnement

- > **1. Prêt à condition de marché** avec un seuil d'intervention minimum de 35,8 M CFP, en cofinancement avec les banques locales.
- > **2. Garanties SOGEFOM** pour faciliter l'accès au crédit à la consommation.
- > **3. Subvention en partenariat avec l'ADEME**, notamment sur l'efficacité énergétique des bâtiments via le PEEB (Programme pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments).

## Bénéficiaires

- Entreprises (dispositifs 1 & 2).
- Collectivités, établissements publics, associations, entreprises publiques / SAEM (dispositif 3).



**Plus d'informations :** [www.afd.fr/fr/page-region-pays/nouvelle-caledonie](http://www.afd.fr/fr/page-region-pays/nouvelle-caledonie)  
**Mail :** [afdnoumea@afd.fr](mailto:afdnoumea@afd.fr)  
**Tél :** 24 26 00

# BANQUE DES TERRITOIRES : GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

La Banque des Territoires accompagne les acteurs territoriaux dans la concrétisation de tous leurs projets d'intérêt général : conseils, prêts, investissements en fonds propres et quasi-fonds propres, consignations et services bancaires.

Face au défi du dérèglement climatique et aux enjeux de cohésion sociale et territoriale, elle a la volonté de maximiser son impact et active tous les leviers possibles, pour contribuer à bâtir l'avenir.



## Dispositifs d'accompagnement

- > **Bailleurs sociaux** - Accompagne la réhabilitation énergétique et environnementale des logements
- > **Verdissement des navires inter îles** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre
- > **Grille d'intervention sur le domaine de la construction**
- > **Véhicule électrique et implantation de bornes de recharge**
- > **Aides sous forme de prêt / Consignation / Co-investissement**

## Bénéficiaires

- Collectivités
- Filiales privées (SEM)
- Professionnels juridiques



**Plus d'informations :** [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)  
**Mail :** pierre-alexandre.muraz@caissedesdepots.fr  
**Tél :** 25 47 91



# ENGAGEZ VOTRE ENTREPRISE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

## En résumé

L'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) est votre point d'entrée pour la transition énergétique. En lien avec ses partenaires, l'ACE centralise les demandes et vous oriente vers les interlocuteurs adaptés pour accompagner efficacement votre entreprise dans ses démarches.

## Comment bénéficier des aides

- 1\_ Aller sur le site internet de l'ACE : [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc)
- 2\_ Cliquer sur le bouton « Effectuer une demande de subvention »
- 3\_ Lire le règlement d'intervention
- 4\_ Remplir le **formulaire de demande d'accompagnement technique et/ou financier**  
Les dossiers sont examinés une fois par mois lors des comités techniques (COTECH).  
Si votre dossier n'est pas éligible, vous aurez une réponse sous 15 jours.

Les dispositifs listés sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.

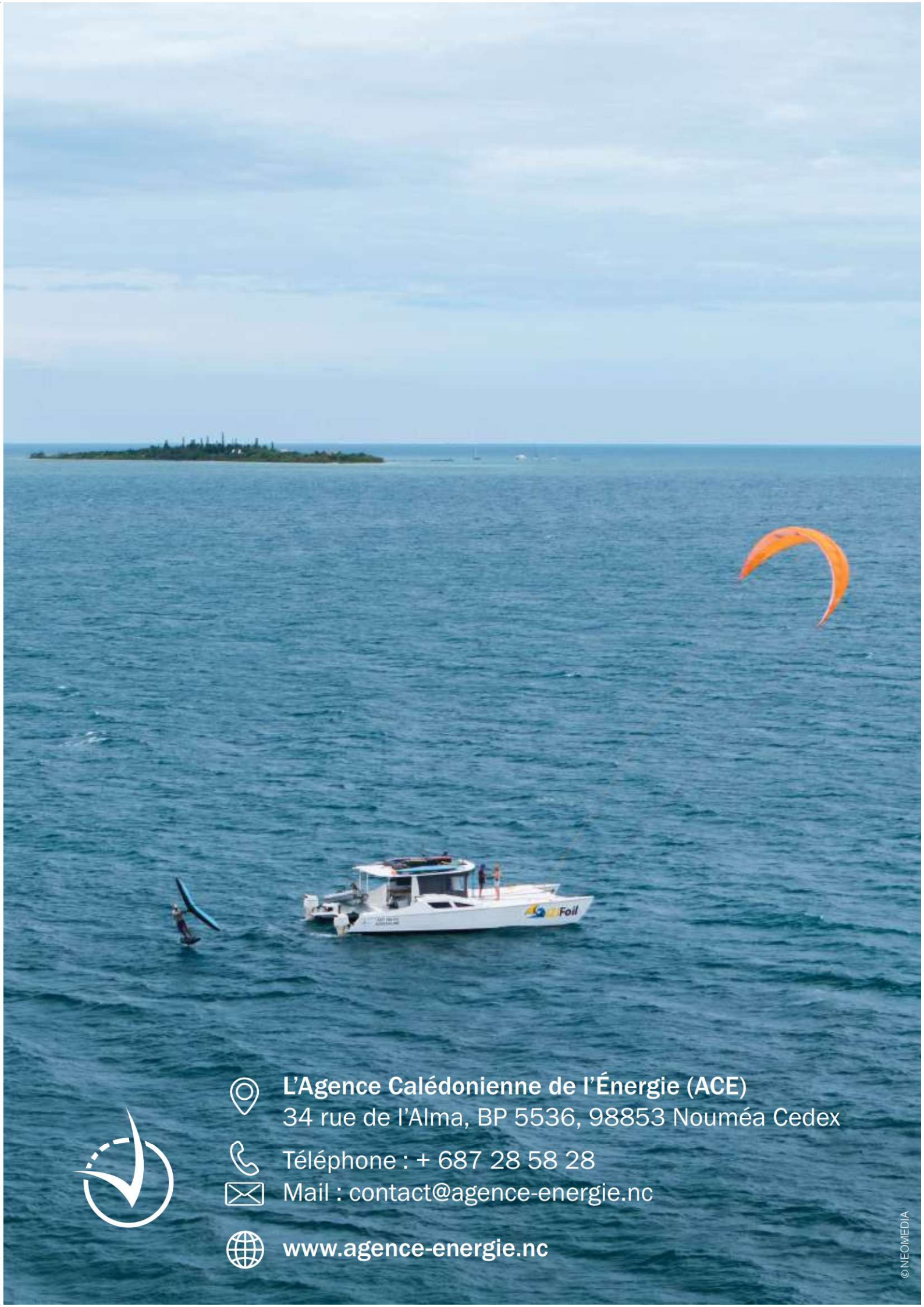
Contactez l'ACE pour des conseils et des informations actualisées sur les meilleures pratiques et solutions adaptées.



## LES AUTRES PARTENAIRES DU PACTE VERT







**L'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE)**  
34 rue de l'Alma, BP 5536, 98853 Nouméa Cedex



Téléphone : + 687 28 58 28



Mail : [contact@agence-energie.nc](mailto:contact@agence-energie.nc)



[www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc)